



**ADHÉSION DE LA COMMUNE
D'ANHÉE AU CRHM**

**FORMATION DES AGENTS
CONSTATATEURS**

**INONDATION :
NOUVELLES MISSIONS POUR
LES CONTRATS DE RIVIÈRE
ET NATAGRIWAL**

LA HAUTE-MEUSE...
transparente

EDITO

Ce bulletin de juin débute par une très bonne nouvelle avec l'annonce de l'adhésion de la Commune d'Anhée au CRHM. Je me réjouis de cette décision prise par les autorités communales.

Cela ne vous aura pas échappé, ces derniers mois auront été particulièrement pluvieux.

Le renforcement des équipes des Contrats de rivière et de l'asbl Natagriwal en 2024 sur la thématique des inondations permettront d'appuyer l'action des gestionnaires communaux, provinciaux et régionaux.

Vous découvrirez également dans ce bulletin que les Contrats de rivière ont contribué ce printemps à la formation des agents constatateurs et que nous continuons nos actions de sensibilisation contre la lutte des déchets sauvages dans les cours d'eau au travers d'Opérations Rivière Propre avec des bénévoles.

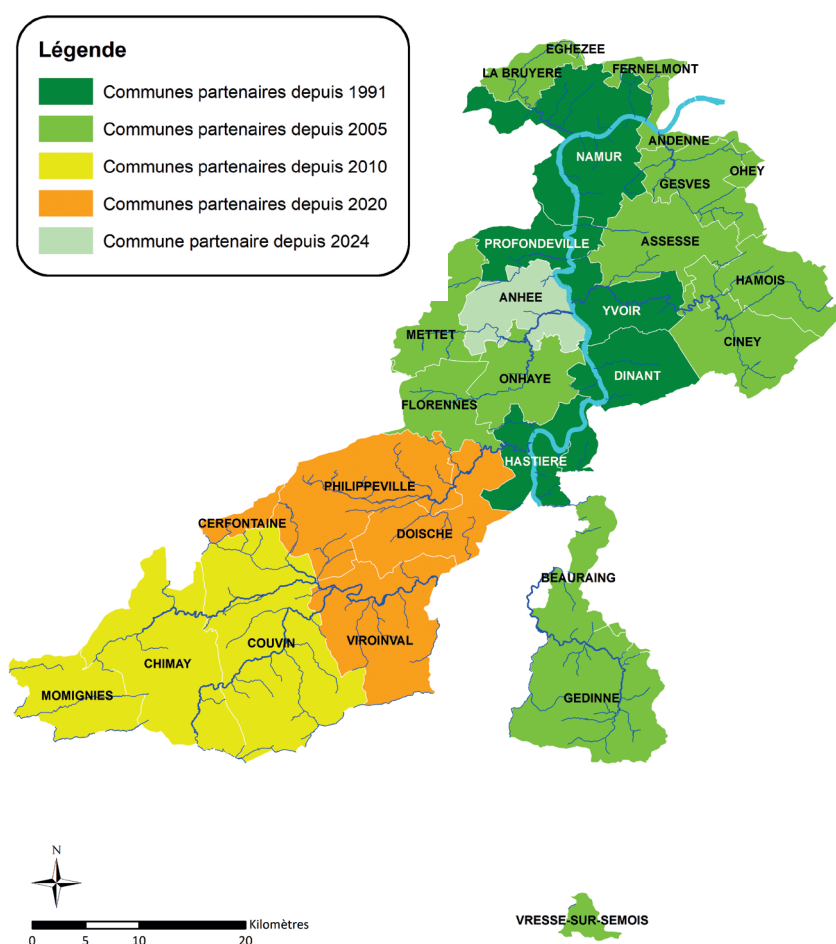
Jean-Marc Van Espen,
Président du CRHM

ADHÉSION DE LA COMMUNE D'ANHÉE AU CRHM

Le 30 mai dernier, le Conseil communal d'Anhée a marqué son accord de redevenir partenaire du Contrat de rivière Haute-Meuse.

Pour rappel, la Commune était initialement partenaire du CRHM en 1991 mais avait décidé de se retirer en 2013.

Cette nouvelle décision nous rend très heureux. Elle va donner de la cohérence aux actions transcommunales déjà menées ou envisagées à l'échelle des bassins versants de la Mognée, du Burnot et de la Meuse qui traversent le territoire communal d'Anhée.



Evolution de l'adhésion des Communes au Contrat de rivière Haute-Meuse depuis sa création en 1991.

FORMATIONS CONTINUES DES AGENTS CONSTATATEURS : IMPLICATION DES CONTRATS DE RIVIÈRE DE WALLONIE

Contexte

Dans le cadre de la réforme du décret « Délinquance Environnementale » et la mise en application de la Stratégie Wallonne de Politique Répressive Environnementale, les Contrats de rivière de Wallonie (CRW's) se sont associés afin de répondre à un projet s'inscrivant dans le cadre de la « Formation des agents constatateurs et des policiers locaux ». Pour rappel, les CRW's accompagnent les Communes afin de résoudre les atteintes aux cours d'eau faisant l'objet de législations complexes depuis de nombreuses années. Ces formations sont mises en place avec le soutien de la Région Wallonne.

Les formations

- La première formation a permis d'expliquer le fonctionnement des Contrats de rivière, les notions importantes concernant les eaux de surface, les atteintes aux cours d'eau observées lors des inventaires, les nombreux outils disponibles, les bonnes et mauvaises pratiques ainsi que les références aux différentes bases légales auxquelles se référer.
- Les Contrats de rivière ont pu bénéficier de l'expertise d'un bureau de juristes externes ainsi que du SPW - Département Police et Contrôle.



Exemple d'atteinte au cours d'eau infractionnelle

- L'objectif est d'aider à la résolution des atteintes aux cours d'eau via une meilleure connaissance et application des législations ainsi qu'à une meilleure collaboration.
- La deuxième formation sera dispensée les 7, 14 et 21 octobre 2024 et aura pour thème les pollutions accidentelles ou volontaires liées aux cours d'eau.
- La troisième formation aura pour thème les Espèces Exotiques Envahissantes et les atteintes agricoles : législation, acteurs de terrain, reconnaissance pratique.

En pratique

La première formation a été dispensée lors de 4 sessions durant ces mois d'avril et de juin 2024 dans les locaux du SPW. Ce sont une centaine d'agents constatateurs et de policiers qui ont pu être formés aux différents aspects « eau » qu'ils peuvent rencontrer sur le terrain.



Exercices pratiques en sous-groupe afin de déterminer, grâce aux fiches « atteintes au cours d'eau » développées dans le cadre de la formation, les législations à appliquer dans les situations reçues en photo

Après la théorie, la mise en pratique dans des situations concrètes a pu mettre en avant la complexité des différentes situations. Au-delà des connaissances acquises et des ressources qui aideront les agents au quotidien, la mise en relation a été très intéressante, tant entre agents constatateurs qu'avec les Zones de Police et les Contrats de rivière formateurs.

INONDATION : NOUVELLES MISSIONS POUR LES CONTRATS DE RIVIÈRE ET NATAGRIWAL

UN CHARGÉ.E DE MISSION « INONDATION » POUR CHAQUE CONTRAT DE RIVIÈRE EN SOUTIEN DES COMMUNES

Le Contrat de rivière Haute-Meuse, comme chacun des Contrats de rivière wallon, s'est renforcé en 2024 d'un chargé de mission « inondation » dans le cadre de la Convention de Coopération « Culture du risque d'inondation » que nous évoquons dans notre bulletin de décembre et qui lie les 14 Contrats de Wallonie avec le SPW.

La première mission qui nous est demandée cette année est de favoriser auprès des Communes l'identification et la rédaction de projets éligibles au « droit de tirage inondation » qu'elles ont reçu de la Wallonie et destinés à la réduction du risque d'inondation et/ou à la réduction du risque de dommage. Une thématique plus que jamais d'actualité avec les pluies intenses que nous avons connu ce premier semestre 2024.

L'animation des 14 Comités Techniques par Sous-Bassin Hydrographique (CTSBBH) qui couvrent l'ensemble du territoire wallon a également été confiée aux 14 Contrats de rivière de Wallonie par la Direction des Cours d'eau non navigables (DCENN) du SPW. Ils viennent de se dérouler (voir page suivante).



L'équipe du Contrat de rivière Haute-Meuse s'est agrandie avec un nouveau chargé de mission inondation

NATAGRIWAL SE RENFORCE DE CONSEILLERS DE TERRAIN DÉDIÉS À LA PROTECTION DES SOLS CONTRE L'ÉROSION

L'érosion hydrique est un phénomène naturel qui touche particulièrement les sols agricoles en Wallonie. Lors des fortes pluies, les particules de sol se détachent et créent des coulées de terre qui provoquent des dégâts et engendrent, sur le long terme, une baisse de productivité des parcelles agricoles.

Si de nombreuses solutions existent, elles sont parfois complexes à mettre en œuvre. Le gouvernement wallon a donc confié une nouvelle mission à l'asbl Natagriwal pour développer un service de conseil en protection des sols contre l'érosion au service des agriculteurs. Cette nouvelle équipe de conseillers de terrain sera active sur l'ensemble

de la Wallonie afin d'accompagner le secteur agricole dans leurs démarches de protection des sols.

Dès à présent, les conseillers « protection des sols » de Natagriwal interviennent auprès des agriculteurs identifiés dans les sites étudiés par GISER (Gestion Intégrée Sol-Erosion-Ruissellement) à la demande du SPW. Natagriwal contacte directement les agriculteurs des bassins versants concernés et initie une concertation avec les acteurs locaux afin de trouver des solutions à la hauteur des enjeux.

Depuis le mois de juin, les conseillers sont aussi disponibles pour accompagner tous les agriculteurs intéressés par la thématique de protection des sols. Ils pourront bénéficier d'un encadrement individuel gratuit. Ils peuvent déjà prendre rendez-vous au 0497/05.46.50 ou via l'adresse mail protection.sols@natagriwal.be.

Source article : Natagriwal

RELANCE DES COMITÉS TECHNIQUES PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (CTSBH)

Ce mois de juin a marqué la relance de la dynamique des CTSBH. Ces groupes de travail constituent la structure centrale de concertation entre tous les acteurs impliqués dans la gestion des inondations sur le territoire de chaque sous-bassin hydrographique.

Les thèmes abordés en séance, validés au préalable par le Groupe Transversal Inondation (GTI), ont été présentés par une dizaine d'orateurs :

- La Directive inondation et sa mise en œuvre en Wallonie
> par le GTI
- Les principes du « droit de tirage inondation »
> par la DCENN
- La Convention de Coopération « Culture du risque Inondation »
> par le Contrat de rivière Ourthe
- L'expérience récente d'une modélisation hydrologique dans le bassin de la Vesdre suivie d'une discussion appliquée au sous-bassin du jour
> par Gembloux Agro-Bio Tech
- L'état des lieux des projets multi-acteurs en cours à l'échelle du bassin versant
> par la DCENN, la Province de Namur et le Contrat de rivière Haute-Meuse
- La présentation des Référentiels « Constructions en zone inondable » et « Gestion eaux pluviales »
> par le SPW TLPE
- La présentation du CORTEX et son rôle spécifique en matière de gestion de crise d'inondations
> par le CORTEX
- La présentation du site de l'Hydrométrie
> par le SPW MI-DGH



Il est revenu au Contrat de rivière Haute-Meuse d'organiser, sous l'égide du SPW - DCENN, un CTSBH pour les sous-bassins Meuse amont et Oise. Il s'est tenu le 17 juin dernier à la Maison administrative provinciale à Namur et a réuni une quarantaine de personnes (Communes, SPW, Province de Namur, Maisons de l'urbanisme, BEP, INASEP...)



Axe d'écoulement concentré observé sur le village de Lesves (Profondeville) et ayant mené à l'inondation de maisons en contrebas.

Les Contrats de Rivière de Wallonie vous informent dans le cadre de la Convention « Culture du Risque Inondations ».



OPÉRATIONS RIVIÈRES PROPRES

NETTOYAGE DU RUISSEAU SCHELOUPE À FESCHAUX (BEAURAING)

Le 04 juin, une Opération Rivière Propre a été menée à la demande de Time4Society...cette asbl aide les entreprises et leurs collaborateurs à mettre en œuvre leur politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de façon concrète et pratique.

Dans le cas présent, 16 employés d'ING se sont donc mobilisés pour leur « Volunteering Days », la journée de volontariat dédiée à l'engagement environnemental et social.

Ils ont ainsi ramassé les déchets présents le long du ruisseau de Scheloupe, au sud de Feschaux. Le matériel pour le ramassage a été fourni par l'asbl BeWaPP, tandis que la Ville de Beauraing a mis à disposition les brouettes et surtout une camionnette avec benne pour stocker les déchets puis les reprendre.



Le Contrat de rivière Haute-Meuse, qui coordonnait la journée, avait réalisé début mars un inventaire des atteintes portées à ce ruisseau.

De grandes bâches, partiellement enterrées, avaient déjà été observées durant l'inventaire mais la surprise fut de taille : un premier tas énorme fut extrait de la berge et même de l'eau...Du plastique brûlé, parfois fondu et durci a compliqué la tâche des vaillants volontaires. Au final c'est environ 8m³ de vrac et 14 sacs poubelle qui ont été retirés !

La présence d'une route et d'un parking amène malheureusement parfois des déchets comme des cannettes, bouteilles, plastiques, sacs poubelle, litière, etc... qui peuvent se disséminer ensuite le long du cours d'eau, les transformant en décharge sauvage !

En faisant ces gestes, pourtant interdits, de négligence environnementale, les pollueurs contribuent à réduire la biodiversité car les déchets peuvent être dangereux pour la vie aquatique, les oiseaux... Ils contribuent aussi à augmenter la quantité de microplastiques et autres polluants présents dans les eaux et sur les sols avec diverses conséquences qui, à terme, impactent notre santé, notre bien-être et augmente le coût de gestion des déchets.

Merci à tous pour cette belle action de nettoyage sous le soleil ! En espérant que les déchets ne reviennent plus.



APPEL À BÉNÉVOLES SUR L'EAU NOIRE À PETIGNY (COUVIN) CE 06 JUILLET

Un nettoyage des déchets présents le long de l'Eau Noire à Petigny est organisé par le Service environnement de la Ville de Couvin, le Contrat de rivière Haute-Meuse, le plan habitat permanent de la Ville de Couvin, les habitants du domaine « Le caillou d'eau » et ceux du domaine « Parc résidentiel des chenaux ».

Nous aimerions élargir notre champ d'action à toutes personnes désirant aider à cette belle opération de nettoyage. Nous vous invitons donc le 06 juillet 2024, à venir nous rejoindre pour 10h soit à l'entrée du domaine « Parc résidentiel des chenaux », soit au numéro 214 du « caillou d'eau ». Nous vous demandons de vous inscrire auprès du Contrat de rivière Haute-Meuse au 081/77 54 98 ou par mail : contact@crhm.be afin de pouvoir préparer le matériel nécessaire pour tout le monde. Prenez vos bottes si vous en avez mais notez que du matériel (jambières, pinces à déchets, gants, ...) sera aussi disponible sur place.



L'encadrement de l'activité sera assuré par le Contrat de rivière Haute-Meuse avec le soutien de la Ville de Couvin. La Ville prendra en charge la reprise des déchets et vous offrira un sandwich ainsi qu'une boisson pour vous remercier de votre présence en fin d'activité, vers 13h. En vous remerciant toutes et tous d'avance.

DES PLANTES AQUATIQUES INVASIVES DANS VOTRE ÉTANG ?

**Les Contrats de rivière peuvent
vous conseiller.**

Si vous connaissez un plan d'eau envahi par une plante aquatique envahissante émergente (en particulier : crassule des étangs, hydrocotyle fausse-renoncule, jussies, myriophylle du Brésil), nous vous invitons à contacter le Contrat de rivière présent sur votre Commune qui pourra vous aider.

Pour plus de détails, nous vous renvoyons à l'article publié dans notre bulletin de juin 2023.



Stand d'information sur les espèces invasives le 27 mai dernier à Namur lors des Journées portes ouvertes du Service Nature et Espaces Verts. Nous y présentions, avec nos collègues du CRSA, des aquariums avec des espèces aquatiques problématiques au niveau des étangs.

Coordinateur :
Frédéric Mouchet

Secrétariat et gestion administrative :
Florence Colon

Chargés de mission :
Jean-François Huaux, Sylvain Richard, Thibaut Sabbe, Simon Beugnies,
Élise Degrange, Benjamin Willems

CONTRAT DE RIVIÈRE HAUTE-MEUSE, ASBL
Cellule de coordination

-  Rue Henri Blès 190C - 5000 Namur
-  081/77 67 32
-  contact@crhm.be
-  www.crhm.be
-  Contrat de rivière Haute-Meuse

Quand vous aurez fini
de me lire et de me
relire, confiez-moi à
relire, confiez-moi à
une amie, un ami, des
voisins,...

Pour la version papier du bulletin :

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la cellule de coordination du CRHM par courrier
(Rue Henri Blès 190C-5000 Namur) ou par e-mail : contact@crhm.be

Pour recevoir la version électronique du bulletin, rendez-vous en page
d'accueil de notre site internet

Imprimé sur papier recyclé-Tirage 3.300 exemplaires



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur, de la Province de Hainaut et des 28 communes partenaires du CRHM: Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.



Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Académie Francophone de Navigation de Plaisance (AFNP), Animation gelbressoise asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Ciney environnement asbl, Club Alpin Belge (aile francophone, CAB), Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation CYRYS, Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (aile néerlandophone, KBF), La Fario Gedinne asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière, Parc naturel de l'Ardenne méridionale, Parc naturel Viroin-Hermeton (PNVH), Pays de la Molignée asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Soulm'Actif, Spéléo-J, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement :
Département de la Nature et des Forêts (DNF),
Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC),
Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW Mobilité et Infrastructures :
Direction des Voies hydrauliques de Namur (DVHN),
Direction des Etudes environnementales et paysagères.

SPW-Secrétariat général :
Direction Centre régional de crise.

Ministère de la Défense nationale.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de Gesves.

Pouvoirs locaux

Province de Namur: Conseil provincial, Service Technique du Territoire et de la Transition (ST3P)
Province de Hainaut.

Administrations communales de Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Éditeur responsable: Frédéric Mouchet

Photo page de garde : Inondation par ruissellement à Lesves (Profondeville) en février 2024 © Yasmine Dimitri